

Jérôme Larché

Médecin, Chercheur associé à la Fondation
pour la Recherche Stratégique

« *Afghan Road* » : la guerre privatisée d'Afghanistan

Introduction

Historiquement liées aux pratiques de la guerre et plus encore aux *condottieri* de la Renaissance, les entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP) ont aujourd'hui succédé aux « mercenaires » artisanaux, et leur poids économique est devenu considérable. Si l'on se réfère au Document de Montreux¹, les EMSP sont des « entités commerciales privées qui fournissent des services militaires et/ou de sécurité. Les services militaires et/ou de sécurité comprennent en particulier la garde armée et la protection de personnes et d'objets tels que les convois, les bâtiments et autres lieux ; la maintenance et l'exploitation de systèmes d'armements ; la détention de prisonnier ; et le conseil ou la formation des forces locales et du personnel de sécurité local ». Cette définition paraît toutefois incomplète car elle ne couvre pas toutes les activités que peuvent réellement proposer ces sociétés.

Ainsi, elle ne prend pas en compte les opérations de combat dans lesquelles sont engagées les EMSP, comme en Irak ou en Afghanistan.

Si leur activité en France est, pour l'instant, étroitement régulée², il s'agit d'un secteur en pleine expansion au Royaume-Uni, évoluant dans le cadre des modifications structurelles du marché de la sécurité³ de l'après-11 Septembre. Cette industrie s'organise, en Europe comme aux Etats-Unis, pour offrir un visage plus présentable, celui d'un mercenariat éthique, responsable, obéissant bien sûr aux lois du marché, mais conscient d'intervenir sur des zones sensibles. Pour preuve de cette quête de respectabilité, cette industrie de guerre s'est auto-proclamée « industrie de la paix et de la stabilité ». Elle a désormais ses publications, ses instituts de recherche et affirme que la plupart des entreprises militaires et de sécurité privées respectent les

codes de conduite éthique, que ce soient celui du groupe de lobbying américain - l'International Peace Operations Association⁴ (IPOA)-, britannique - la British Association of Private Security Companies (BAPSC)⁵-, ou encore celui édicté récemment suite au Document de Montreux - *l'International Code of Conduct for Private Security Service Providers*⁶ -.

En Afrique, elles sont souvent liées à l'industrie extractive pétrolière, ainsi qu'aux multinationales opérant dans des pays en conflit ou instables, mais possédant des ressources naturelles en minerais précieux. Elles peuvent même être impliquées dans des guerres pour ces ressources ou dans du trafic, comme ce fut par exemple le cas de la société sud-africaine Executive Outcome.

Les conflits irakien et afghan ont favorisé leur essor rapide, les rendant indispensables aux opérations militaires d'envergure de certains Etats. En remettant en cause le principe wébérien du « *monopole de la violence légitime*⁷ » étatique, elles ont pu également modifier la nature des conflits, en favorisant la transition de guerres idéologiques vers des guerres de prédation économique, créant parfois même des « *coalitions dans la coalition*⁸ ». Leur présence dominante aujourd'hui en Afghanistan impose désormais de s'interroger sur les conséquences et les dérives de leur utilisation dans le contexte des conflits armés, comme sur leur impact en termes de pérennité du pouvoir régalién des Etats. En paraphrasant le titre du dernier film du réalisateur Ken Loach, « *Route Irish* », qui traite des mercenaires partis travailler en Irak, nous allons tenter de parcourir ce que l'on peut aujourd'hui appeler l'« *Afghan Road* »...

Un conflit régional aux implications internationales

La complexité du dernier conflit afghan

Pays d'Asie situé à la charnière du Moyen-Orient, de l'Asie centrale et du sous-continent indien, l'Afghanistan est un espace stratégique majeur, véritable carrefour de tensions régionales et internationales. La guerre qui s'y déroule depuis novembre 2001, étendue désormais aux zones tribales pakistanaises, est en train de redéfinir la carte géopolitique régionale. Depuis plus de 30 ans, ce pays connaît une succession de conflits dont les enjeux, les rivalités, et luttes d'influences ont participé à la complexité de la situation actuelle : guerre des moudjahiddines contre l'invasion de l'Union soviétique en 1979, guerre civile des années 1990 entre les chefs de guerre pour le contrôle des territoires et des trafics, guerre lancée en 2001 par les Etats-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001 (9/11).

A ces « macro-conflits », se surajoutent les luttes claniques, ethniques, l'influence persistante de l'islamisme radical des Taliban, le trafic d'opium et d'armes, dans un arc allant de l'Afghanistan au Cachemire, en passant par le Pakistan.

La complexité du contexte afghan et le jeu actif des puissances politiques régionales avoisinantes (Pakistan⁹ au premier chef, mais aussi Inde, Iran et Arabie Saoudite), ont toutefois poussé le monde « oriental », et notamment musulman, à une lecture bien différente de celle proposée par les occidentaux. En effet, l'intervention des Etats-Unis et de leur coalition en Afghanistan est encore perçue par beaucoup comme un mouvement stratégique, visant une hégémonie et la poursuite d'intérêts nationaux (stratégiques comme économiques). Ceux-ci comprennent notamment la volonté d'empêcher l'Iran d'étendre son influence ou d'utiliser les républiques d'Asie Centrale comme bases arrières stratégiques de la région. Les attentats du 9/11 ont également souligné l'aspect asymétrique des guerres contemporaines, telle la confrontation des réseaux terroristes djihadistes à la première puissance mondiale. Pour justifier la destruction physique de la menace présente, et de celles à venir, les néoconservateurs de la Maison-Blanche se sont alors fait les chantres de la « guerre préemptive ». Toujours est-il que le succès militaire initial de la coalition emmenée par les Etats-Unis, symbolisée par le retrait des Taliban de leur dernier bastion important à Kandahar, en décembre 2001, a pu faire croire que la phase de combats majeurs en Afghanistan était terminée. Cette euphorie un peu précoce de la victoire, couplée au désengagement partiel dans la lutte contre les groupes d'Al-Qaïda, au profit d'une offensive irakienne en 2003, et à une lecture simpliste de l'ancrage tribal pachtoune des Taliban ont conduit les Américains - puis les forces de l'OTAN - à adopter une stratégie qui ne répondait pas aux données de la situation, ni aux attentes des populations. Après le retrait (stratégique) des Taliban, les Etats-Unis ont favorisé les négociations avec les commandants liés à la Shura-e-Nazar¹⁰, crée par Massoud, et qui se composait surtout de troupes non-pachtounes. Les Américains ont ainsi négligé tous les seigneurs de guerre présents dans les sept autres grandes régions (hormis le Panshir d'Ahmed Shah Massoud) qui constituent, en dehors de Kaboul, les centres de pouvoir¹¹. Il n'est pas certain que la volonté actuelle du président Karzaï d'entamer un dialogue avec les Taliban et de s'éloigner politiquement des positions de l'OTAN réponde à tous les enjeux de ce conflit¹², mais elle met en lumière l'échec de la stratégie initiale des nations de la coalition.

Une situation difficile pour les troupes de la coalition de l'OTAN et des Etats-Unis d'Amérique

Le terrain afghan reste particulièrement meurtrier pour les forces de la coalition et les troupes américaines puisque depuis novembre 2001, on dénombre 2 403 soldats tués, 711 l'ayant été pour la seule année 2010¹³. Parmi eux, on compte 1 533 américains et 55 français, avec la moitié des soldats tués dans les provinces du sud, Helmand et Kandahar. Dans le même temps, plus de 2 777 civils ont été tués en Afghanistan en 2010, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2009, les insurgés étant responsables de 75 % des victimes civiles, selon un rapport récent de la MANUA¹⁴ (Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan). L'attente des populations, et surtout des pachtounes du sud, a par ailleurs été déçue, non par la présence de l'aide internationale, mais par la faible efficacité des sommes versées par la communauté internationale au gouvernement afghan, notamment concernant l'amélioration des qualités de vie, et la réponse aux besoins fondamentaux que constituent l'accès aux soins ou à l'éducation. Les destructions de champs de pavots par les Américains¹⁵, et par des soldats afghans la plupart du temps non pachtounes, donna également aux Taliban la possibilité de regagner le soutien des populations en les débarrassant des forces de l'ordre et en leur offrant une nouvelle prospérité. Ceci conduisit à une expansion majeure du nombre de champs de pavots (entre 2003 et 2006), faisant de l'Afghanistan un narco-Etat, qui assure aujourd'hui la production de 93 % de l'opium mondial. Ainsi, la motivation économique et tribale a très probablement surpassé la motivation religieuse de la plupart des insurgés (80 % selon certains auteurs¹⁶), qui se font appeler aujourd'hui Taliban. Cependant, seule la solution militaire fut offerte par les Américains, rejetant l'idée d'un dialogue avec certains Taliban, et provoquant même l'expulsion de diplomates ayant entamé ce dialogue¹⁷. En 2008, on estimait que les Taliban couvraient 72 % du territoire afghan¹⁸, contre 54 % un an auparavant.

Dans le même temps, les offensives militaires de l'OTAN permirent de dégager des axes de communication, mais sans pour cela tenir réellement le terrain. Ce, malgré une approche intégrée qui, à l'aide des équipes de reconstruction provinciales (Provincial Reconstruction Team –PRT), vise à instrumentaliser l'aide humanitaire et au développement pour « *gagner les cœurs et les esprits* »¹⁹. Le général Petraeus, ancien commandant en chef des forces en Irak, à la tête de l'US CENTCOM²⁰ entre 2008 et 2010, puis récemment nommé Commandant en chef des forces

américaines en Afghanistan, préconisa la même stratégie utilisée en Irak (et qui avait montré quelques résultats) : « *susciter et armer des milices locales contre les Taliban et renforcer les effectifs pour sécuriser Kaboul* »²¹. Toutefois, les Taliban avaient déjà profité de l'action militaire de l'OTAN qui, en considérant les victimes civiles afghanes tuées lors des frappes aériennes comme des dommages collatéraux, a permis aux insurgés de bénéficier de nombreuses et nouvelles recrues. Si aujourd'hui les Taliban sont essentiellement implantés dans les régions pachtounes, à l'est et au sud, à la proximité de la frontière avec le Pakistan, il est intéressant de noter que leur influence grandit dans des zones comme le nord, à prédominance ouzbèke ou tadjike. Dans ces régions où les pachtounes sont minoritaires, la rébellion réactive essentiellement les réseaux du Hezb-i-Islami de Gulbuddin Hekmaytiar. Ces néotalibans n'hésitent pas à recourir, à la différence des Taliban de 1994, à des pratiques criminelles (comme le trafic d'opium ou de la contrebande), témoignant aussi d'un pragmatisme et de capacités d'adaptation certaines au nouveau contexte afghan. Enfin, depuis 2008, les attentats suicides sont apparus²², et n'ont cessé depuis, rivalisant de violence et n'hésitant pas à provoquer la mort de civils afghans. Les stratégies à mettre en place pour répondre au problème des néotalibans sont donc complexes et vitales. Dans cet effort de développement du pays, les américains et l'OTAN doivent aussi veiller à la construction d'un Etat fort, légitime et qui se préoccupe de sa population. Ce n'est aujourd'hui pas le cas et les élections entachées de fraude de la présidentielle de 2009, comme des législatives de 2010, ont suscité la préoccupation de la communauté internationale. Les autorités américaines ont d'ailleurs adopté depuis un ton plus ferme à l'égard du président Karzaï, pour l'inciter à réduire le niveau de corruption endémique qui gangrène son administration, et qui s'est traduit par le détournement d'importantes sommes d'argent, initialement destinées à l'aide et à la reconstruction du pays²³.

Un rapport récent de l'*International Council on Security and Development*²⁴ révèle que l'« *Opération Moshtarak*²⁵ », offensive contre-insurrectionnelle lancée en février 2010 dans la province du Helmand²⁶, n'a peut-être pas eu les effets stratégiques escomptés. Considérée comme la plus importante opération militaire depuis l'invasion de 2001 (15 000 hommes mobilisés), et survenant après les premiers envois de renforts américains (qui s'élèvent au total à 40 000 hommes), elle avait pour buts de réinvestir une province largement dominée par les Taliban et de répondre aux besoins des populations. Bien

qu'elle ait permis à l'OTAN de reconstruire les grands axes routiers, elle a provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes, faisant grandir le ressentiment de la population à l'égard des forces de l'ISAF, sans renforcer la conviction d'une possible victoire de ces dernières sur les Talibans²⁷. Le document pose aussi la question cruciale des moyens employés par la coalition internationale pour résoudre le triple problème du recrutement et de la lutte contre les Talibans, des attentes d'ordre économique²⁸ et de développement pour la population, ainsi que la gestion des dynamiques des politiques locales. L'échec relatif de cette « approche globale²⁹ » voulue par l'OTAN renvoie aussi à la conduite de la stratégie contre-insurrectionnelle des Etats-Unis et, parce qu'intégrée à celle-ci, à l'utilisation des EMSP dans le conflit afghan.

Les contractors privés : des auxiliaires devenus indispensables

Répondant à la fois aux besoins sur le terrain, à une logique libérale d'externalisation des fonctions militaires pour des raisons économiques, mais aussi à la décision politique de l'administration Bush d'utiliser massivement des EMSP, le conflit en Afghanistan est, après le terrain irakien, le lieu privilégié de présence des *contractants* privés (que nous appellerons *contractors*) en situation de conflits. Avant de revenir plus spécifiquement aux EMSP, il est intéressant d'avoir une évaluation dynamique, et notamment quantitative, de l'ensemble des *contractors*, afin de mieux déterminer la proportion et le rôle joué par les EMSP en Afghanistan. Paradoxalement, et bien que la présence de toutes ces sociétés privées soit connue depuis le lancement de l'offensive américaine « *Liberté Immuable* » en novembre 2001, le gouvernement américain n'a commencé à rassembler des données fiables³⁰ sur leur utilisation que depuis le milieu de l'année 2007 !

Comme en Irak, de nombreuses EMSP ont été engagées en Afghanistan pour fournir toute une gamme de services, incluant protection rapprochée, escorte de convois, protection de bâtiments et d'infrastructures militaires comme civiles, et formation des forces militaires et de police afghanes. Ces EMSP apparaissent désormais indispensables pour mener à bien des opérations de stabilisation, ou pour assurer la sécurité dans les combats. Il est intéressant de noter que le Congrès américain avait donné son accord pour l'utilisation de ces sociétés privées dans les fonctions de support de l'armée américaine. Leur place grandissante dans le dispositif de combat et le peu de surveillance réelle dont elles ont fait

l'objet, ont amené un débat complémentaire au sein de l'appareil législatif (mais également militaire) américain sur la transparence de leurs opérations et leur redevabilité (*accountability*). De nombreux rapports font ainsi aujourd'hui état d'un manque crucial de surveillance et de respect des contrats, pouvant être à l'origine de dépenses « inutiles et gaspillées », mais aussi de conséquences délétères sur la stratégie globale (et actuellement, contre-insurrectionnelle) mise en œuvre par les Etats-Unis et l'ISAF.

Les sociétés militaires privées en Afghanistan : une dynamique américaine

La stratégie de contre-insurrection implique de pouvoir « *nettoyer, tenir et reconstruire*³¹ » des régions. Pour cela, des forces armées de sécurité et de stabilisation sont déployées. Parmi elles, figurent aujourd'hui des EMSP dont la tâche, d'après le Department of Defense (DoD), est « défensive ». Toutefois, plusieurs analystes soulignent que le droit international ne fait pas la différence entre les opérations à caractère offensif ou défensif, dans la participation aux combats³². De plus, les EMSP ne sont pas placés sous l'autorité du commandement militaire ou de l'autorité civile, mais sont liées par leur contrat. Néanmoins, le DoD considère « par principe » que les *contractors*, et notamment les *contractors* armés des EMSP, font partie des forces opérationnelles globales du DoD. Certains auteurs ont ainsi tenté de définir un ratio « *tooth-to-tail*³³ » entre EMSP et forces armées. Ce ratio traduit en fait la proportion de militaires engagés dans le « cœur de métier », c'est-à-dire le combat *-tooth-*, et ceux chargés de les soutenir par différents moyens *-tail-*. En Afghanistan, il est évalué de façon approximative entre 40 et 50 %, ce qui permet d'estimer que les *contractors* armés constituent 22 à 30 % des forces armées participant au combat³⁴.

On compte aujourd'hui plus de 112 000 *contractors* en Afghanistan pour « seulement » 75 100 soldats américains. Cela correspond donc à un ratio *contractors* / troupes à 1,42/1³⁵. L'Afghanistan constitue donc aujourd'hui le terrain où leur proportion est la plus élevée (60 % des forces du DoD) dans toute l'histoire des opérations militaires des Etats-Unis. Leur profil sur le terrain afghan montre aussi des différences significatives par rapport au contexte irakien. On estime en effet que 16 000 d'entre eux (14 %) sont Américains, que 17 500 (16 %) viennent de pays tiers³⁶, et que 78 500 (70 %) sont Afghans. Alors que 26 % seulement des *contractors* en Irak étaient des « nationaux », ceux-ci représentent désormais 70 % en Afghanistan, où il est donc possible de parler d'une véritable

« afghanisation » de la contractualisation opérée par le DoD. Nous reviendrons un peu plus loin sur la nature de ces *contractors* afghans et discuterons si les conditions dans lesquelles cette « afghanisation » s'est effectuée, constituent un avantage ou non pour la stabilisation de l'Afghanistan. On peut également mettre en évidence une dynamique quasi-exponentielle de leur nombre sur les années 2008 et 2009³⁷. Celle-ci semble due à la fois à la présence de ceux travaillant pour les 30 000 troupes de l'ISAF mais aussi à l'anticipation du renfort de soldats américains. Selon les estimations, le nombre de nouveaux *contractors* « nécessaires » pour accompagner ces renforts décidés en décembre 2009 par le président Obama pourrait aller de 26 000 (fourchette basse) à 56 000 (fourchette haute), ce qui pourrait accroître leur nombre total de 130 000 à 160 000.

En septembre 2009, les *contractors* armés des EMSP représentaient ainsi 10 % de la totalité des *contractors* présents en Afghanistan, avec une ascension marquée entre juin et septembre 2009 (+107 %), dépassant largement celui des troupes américaines déployées (+16 %) dans le même temps. Les risques pris par ces *contractors* ne sont pas non plus les mêmes selon le type d'activités fournies³⁸. Les activités liées à la sécurité induisent, sans surprise, la plus grande dangerosité, et ce, alors que l'accès à une couverture médicale pour les *contractors* armés américains blessés, demeure problématique³⁹. Le nombre de *contractors* tués a également augmenté. En effet, sur les 289 employés d'EMSP tués depuis le début de la guerre en Afghanistan⁴⁰, et recensés en septembre 2009, 100 d'entre eux l'ont été entre avril et septembre 2009. En Irak comme en Afghanistan, les pertes non comptabilisées des *contractors* permettent surtout de masquer le coût humain réel du conflit, car elles restent largement invisibles pour les citoyens, et donc politiquement acceptables...

L'intégration difficile des *contractors* aux forces armées régulières

Si les EMSP essaient aujourd'hui de changer leur image, et de passer d'un statut d'« entrepreneurs de guerres », à celui plus politiquement correct de « faiseurs de paix »⁴¹, la réalité des faits n'est pas aussi optimiste. Récemment, un *contractor* britannique déclarait que « *les armées américaine et britannique et les autres sont en Afghanistan pour gagner la guerre. Pour nous, plus la situation sécuritaire se détériore, mieux c'est !*⁴² » Comme l'exprime le lieutenant-colonel Marie-Dominique Charlier, ancienne conseillère politique auprès des généraux MacNiel et MacKiernen commandant l'ISAF à

Kaboul, les EMSP constituent une « *véritable coalition dans la coalition [...] à même de tirer parti des orientations opérationnelles, voire de les influencer dans un sens conforme à leurs intérêts propres et inverses à ceux de la coalition* »⁴³.

Plusieurs facteurs dans la cohabitation entre EMSP et militaires des armées régulières affectent aujourd'hui la conduite militaire des opérations. Tout d'abord, on peut souligner le manque de préparation des forces armées américaines et de la coalition de l'OTAN, aux enjeux posés par la présence de *contractors* armés (sur les modalités de contractualisation, sur la surveillance des activités, sur la planification des activités...). Le manque de coordination, voire de simple échange d'informations, entre les EMSP et les troupes gouvernementales du DoD ou de l'OTAN est également problématique. La complexité des situations dans lesquelles ces EMSP sont actuellement employées (Irak, Afghanistan) est renforcée par la mauvaise intégration de ces dernières dans les chaînes de commandement militaire, et par les frictions avec les soldats « réguliers » que cela génèrent. Ces frictions sont compréhensibles lorsque l'on sait qu'un employé du gouvernement américain gagne, à niveau de « *security clearance* » équivalent, 20 000 dollars de moins par an qu'un *contractor*. Le statut même des EMSP, dont l'objectif à atteindre est celui déterminé dans le contrat, et non l'objectif politique de stabilisation et de reconstruction (dont les moyens militaires ne sont qu'une partie), peut aussi paraître contradictoire. Enfin, l'existence de milices privées et d'EMSP sans licences, dont l'objectif réel est plus souvent le contrôle de territoires et le trafic de stupéfiants, que la volonté de stabilisation et de reconstruction de l'Afghanistan devient un enjeu préoccupant.

Malgré ces limitations issues de rapports militaires et de retours d'expériences, les officiels du DoD tiennent un discours qui paraît en décalage avec les faits décrits ci-dessus, affirmant que « *pas une seule mission en Irak ou en Afghanistan n'a échoué à cause d'une contre-performance d'un contractant. Aujourd'hui et dans le futur, la gestion adéquate des activités collective des *contractors* privés sera essentielle pour qu'un commandant ait la capacité d'accomplir sa mission*⁴⁴ ». Ce discours doit être cependant mis en perspective avec les frontières floues qui existent, ou qui ont existé, entre l'industrie de la sécurité privée - elle-même en lien étroit avec l'industrie énergétique, et notamment pétrolière - et certains officiels gouvernementaux, tout particulièrement au Pentagone, voire même à la Maison-Blanche, sous l'ère de G. W. Bush. Ces dysfonctionnements graves et

répétés entre ces deux « armées », aux statuts et salaires très inégaux, ont des conséquences en termes de sécurité immédiate (chacun des protagonistes pouvant citer des exemples), mais aussi en termes de coordination tactique et stratégique. Cette dernière conséquence est bien plus préoccupante car elle renvoie inévitablement à la question de la cohérence entre des objectifs politiques (que s'efforcent d'accomplir, au moins en partie, la stratégie militaire) et des impératifs économiques. En effet, et de façon très pragmatique, on peut affirmer que le règlement politique rapide d'un conflit n'est pas forcément dans l'intérêt des entreprises privées employées pour intervenir sur ce conflit.

L'« afghanisation » des sociétés militaires privées : facteur de stabilisation ou de chaos ?

On voit donc qu'aujourd'hui, une proportion non négligeable d'entités privées, autorisées ou non par le gouvernement Karzaï, et composées très majoritairement d'afghans, participent activement aux hostilités, la plupart du temps sans contrôle réel de leurs activités et sans chaîne de commandement centralisée. Selon le DoD, 94 % (10 712) des 11 423 *contractors* de sécurité privée présents sont armés, et 90 % d'entre eux sont afghans. Cette estimation ne prend pas en compte ceux qui effectuent des tâches d'interrogatoires, d'analyse du renseignement ou de formation des forces de sécurité afghanes. Elle confirme néanmoins que l'utilisation massive des *contractors* afghans est un élément important dans la stratégie de contre-insurrection menée par les Etats-Unis. Les EMSP Blackwater, Dyncorp et ArmorGroup ont le plus fort taux d'utilisation de personnes venant de pays tiers⁴⁵.

L'« afghanisation » des *contractors* armés

Cette « afghanisation » a été conceptualisée sur le terrain irakien par le général Raymond Odierno, qui affirme que « *l'emploi des Irakiens, non seulement permet d'économiser de l'argent mais renforce aussi l'économie irakienne et aide à éliminer les causes de l'insurrection – la pauvreté et le manque d'opportunités économiques*⁴⁶ ». Malgré ses insuffisances, l'« afghanisation » pourrait être considérée comme le prélude à une « re-légitimisation » des autorités afghanes face à l'intervention occidentale. Elle permettra peut-être d'atténuer les frictions générées par la dépendance coopérative qui s'est établie entre le gouvernement américain et celui du président Karzaï, notamment sur les sujets sensibles de corruption ou de conduite de la guerre des forces américaines et de l'OTAN face aux in-

surgés. Une clarification juridique de la responsabilité des EMSP et de leurs employeurs, ainsi qu'une volonté politique forte d'encadrement réel des pratiques et des mécanismes de contrôle, paraissent désormais indispensables. Le message des autorités militaires, américaines comme britanniques, reste toutefois teinté d'ambiguïté. Ainsi, si le Major Général Nick Carter, commandant des forces britanniques, a récemment réaffirmé la volonté d'en finir avec la « *culture de l'impunité* » qui prévaut envers les EMSP, étrangères comme afghanes, il a souligné néanmoins « *l'influence positive* » jouée par Ahmed Wali Karzaï, responsable du conseil provincial de Kandahar. Le demi-frère du président afghan est pourtant accusé d'être à la fois un agent de la CIA, un baron de la drogue et d'utiliser des méthodes mafieuses. Selon le militaire britannique, « *il est soit candidat à un Oscar, soit l'homme le plus malin d'Afghanistan*⁴⁷ ».

En plus des avantages supposés liés à l'utilisation des EMSP (rationalisation des coûts, réactivité, expertise), cette externalisation afghanisée des fonctions combattantes (offensives comme défensives) pourrait favoriser en théorie l'approche contre-insurrectionnelle qui consiste notamment à mieux accéder aux populations pour « *gagner les cœurs et les esprits*⁴⁸ ». Toutefois, plusieurs phénomènes peuvent mettre à mal cette solution « univoque » de la contre-insurrection, prônée aujourd'hui par les militaires (notamment par les généraux David Petraeus et Stanley Mac Christal) et par l'exécutif américain, le président Obama en ayant fait le cœur de sa nouvelle stratégie. Tout d'abord, il n'existe pas une mais plusieurs insurrections aux logiques très différentes⁴⁹. Le Hizb-i-Islami de Gulbudin Hekmatyar⁵⁰, le Hizb-i-Islami Khaled et les réseaux de Jalaluddin Haqqani – basés dans la zone tribale pakistanaise du Nord-Waziristan – ont la volonté politique de faire prévaloir les intérêts pachtounes, dans une relation historique avec l'ISI, les services de renseignements pakistanais. Les Taliban de la shura de Quetta, qui contrôlent les provinces méridionales de Kandahar et du Hemand, et ceux du mollah Omar aspirent pour leur part à la restauration de l'Emirat Islamique d'Afghanistan, tandis que les volontaires étrangers d'Al-Qaïda, protégés par les réseaux Haqqani, en profitent pour apporter leur expertise et leur idéologie dans la lutte contre les « croisés » occidentaux. Une des rares évaluations chiffrées semi-récente (2006) du nombre d'insurgés⁵¹ évaluée à 7 000 le noyau de combattants afghans, qui peuvent compter sur un « cercle périphérique » de 10 000 recrues villageoises. A cela s'ajoutent environ 2 000 combattants étrangers. Ces chiffres datant de quatre ans, il est probable que leur

nombre réel soit plus important aujourd'hui. Enfin, des objectifs beaucoup moins politiques et stratégiques, mais tout simplement liés à l'intérêt de pouvoir continuer un trafic, ou pour venger un proche selon le code d'honneur afghan, alimentent également l'insurrection. Objectivement, l'oubli de toute une région par l'aide internationale, peut suffire à aliéner celle-ci contre la présence des occidentaux en Afghanistan, et fournir un terreau autant qu'un soutien aux stratégies asymétriques des insurgés⁵². La nature même de l'insurrection est également modifiée par l'apport des nouvelles technologies, comme le rappelle Antonio Giustozzi dans son ouvrage « *Koran, Kalashnikov and Laptop* » où l'expression d'un islam radical sans concession côtoie les frontières abolies d'internet et du « village mondial ». En fait, cet « *hinterland virtuel*⁵³ » permet désormais aux insurgés de bénéficier de véritables « *sanctuaires électroniques*⁵⁴ ».

Une régulation improbable de l'Etat afghan

La régulation imposée (ou en tout cas, qui essaye de l'être) par les autorités afghanes s'explique à la fois par l'augmentation significative du nombre d'EMSP liée au déploiement de troupes supplémentaires, par la nature très polymorphe des entités entrant dans le champ des EMSP, et les conséquences déstabilisantes qu'elles induisent en terme de sécurité. Ainsi, le ministère de l'Intérieur afghan a mis en place en février 2008 une procédure d'agrément⁵⁵ pour les EMSP existantes, afin de préciser les règles⁵⁶ que devront suivre les EMSP travaillant en Afghanistan et d'éviter la transformation de groupes armés illégaux en milices officielles de sécurité privée. Elle précise également la nécessité de clarifier l'organisation interne et d'identifier les propriétaires de l'EMSP⁵⁷.

Toutefois, malgré les multiples dérives et infractions que peuvent commettre les EMSP, aucun mécanisme de recueil de plainte n'a été mis en place et depuis la promulgation de cette loi, aucun agrément n'a été retiré à une EMSP. De plus, toutes les informations requises pour chaque EMSP sont centralisées à Kaboul et les limites de communication entre Kaboul et les autres provinces du pays rendent finalement les opérations de contrôle extrêmement aléatoires, voire impossibles. Dans cette optique de régulation, le Président afghan Karzaï a émis en août 2010⁵⁸ un décret annonçant que toutes les sociétés de sécurité privée opérant en Afghanistan devaient être dissoutes d'ici la fin de l'année 2010. De façon simultanée, des milices d'auto-défenses afghanes, basées sur le modèle irakien, seront chargées des tâches de sécurité (escortes armées,

protection,...), comme cela est le cas dans les régions du Wardak et de l'Uruzgan. L'« afghanisation » des *contractors*, et l'exigence de leur transformation en milices d'auto-défense par Hamid Karzaï n'induit, en réalité, que peu de changements parmi les parties au conflit, le général Petraeus, commandant en chef des forces américaines en Afghanistan, ayant négocié avec les autorités afghanes, des dérogations favorables aux EMSP américaines présentes sur le terrain, comme MPRI, Dyncorp, Armor Group ou Xe (ex-Blackwater).

L'annonce du Président Karzaï vient donc confirmer le changement progressif de la nature de la guerre en Afghanistan, où le monopole de la violence légitime des Etats engagés dans le conflit est remplacé par l'externalisation et la privatisation des forces armées en présence.

Une impunité et une absence de régulation préoccupantes

Le manque de troupes gouvernementales internationales (notamment américaines), et la stratégie du « *clear, hold and build* » sont à l'origine de l'utilisation des EMSP, et particulièrement des EMSP illégales (qu'il s'agisse de milices ou d'EMSP sans licences). Cela entraîne désormais de sérieuses interrogations de la part des autorités américaines, afghanes, des Nations Unies, et des ONG sur les implications politiques et légales générées, et sur la nécessité d'une meilleure régulation de ces activités militaires privées. Au-delà des questions de transparence et de redevabilité (accountability), l'utilisation des EMSP par le DoD dans les zones de combat a amené le Congrès américain à une réflexion de fond sur le fait que les EMSP ne doivent pas exercer des « *fonctions invariablement gouvernementales*⁵⁹ ». Même si ce contexte d'inquiétude partagée a pu favoriser la volonté du Président Karzaï de limiter drastiquement le nombre d'EMSP présents sur le terrain afghan, le manque de contrôle effectif du gouvernement afghan sur les zones situées en dehors de Kaboul rend la perspective d'une régulation efficace et réelle très peu probable. Enfin, les exemples d'abus et de violations des droits humains commis par les EMSP sont nombreux et documentés. En Irak, certaines de ces EMSP sont devenues symboliques des dérives de violences et d'atteintes à la sécurité humaine liées à l'utilisation des EMSP, comme de l'impunité qui en découle. La fusillade de la place Nisour, le 16 septembre 2007, a fait 16 morts, des civils irakiens tués par des *contractors* de la société Blackwater⁶⁰, rebaptisée Xe depuis. Autre incident relaté, le comportement des membres de la société ArmorGroup, chargée de la surveil-

lance et de la protection de l'Ambassade des Etats-Unis à Kaboul⁶¹. En juin 2009, une association de vigilance sur les projets gouvernementaux⁶² révéla, en effet, de graves et systématiques dysfonctionnements sur le plan contractuel (gardes ivres, nombre insuffisant de gardes, niveau d'anglais insuffisant) mais aussi sur le plan du respect humain (harcèlement sexuel, stigmatisation des gardes afghans, privations de sommeil...). Ceci a résulté en une interruption de la chaîne de commandement et une perte de confiance profonde envers les responsables de cette EMSP, posant par là même des problèmes de sécurité pour l'Ambassade américaine. Une enquête du sous-Comité du Sénat américain pour la surveillance des contrats menée a pourtant récemment démontré que le DoD avait renouvelé sa confiance à ArmorGroup jusqu'en juillet 2010, avec une possibilité d'extension du contrat jusqu'en 2012.

Un cadre juridique actuel favorisant l'impunité

En tant que civils combattants, les *contractors* de ces sociétés ne bénéficient pas du statut et de l'immunité de prisonnier de guerre, et sont donc théoriquement soumis aux règles du pays dans lequel ils interviennent, mais aussi à un certain nombre de contraintes induites dans le « *jus in bello* » du droit international humanitaire. Les EMSP sont-elles donc vraiment des « *objets juridiques non identifiés*⁶³ » ?

Le terrain afghan est aujourd'hui le théâtre de deux opérations militaires interdépendantes, mais avec des statuts et des mandats différents pour les forces y participant. La première est l'opération « *Liberté immuable* », coalition menée par les Etats-Unis depuis novembre 2001 avec l'aval du Conseil de sécurité des Nations Unies, et avec l'accord de l'actuel gouvernement afghan⁶⁴. Le personnel civil et militaire du DoD bénéficie d'un statut équivalent à celui accordé à celui du personnel diplomatique, selon les accords de Vienne de 1961⁶⁵. Le gouvernement afghan accorde, en effet, aux Etats-Unis l'autorisation d'exercer la justice sur son personnel, et s'interdit de transférer à la justice internationale ou d'un autre Etat, tout personnel américain, sans l'accord explicite du gouvernement américain. Toutefois, cet accord n'est pas sensé être applicable pour les *contractors*. La deuxième opération militaire est celle de la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS ou ISAF) de l'OTAN. Chargée d'une mission d'« imposition de la paix » par les Nations Unies⁶⁶, elle a pour tâche d'aider le gouvernement afghan à étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire et de créer un environne-

ment sécurisé pour l'effort de reconstruction et l'action humanitaire. Dans cet objectif, l'ISAF a conclu un « Accord technique militaire⁶⁷ » qui lui donne l'autorité de l'usage de la force pour accomplir sa mission. Ainsi, les membres de l'ISAF sont soumis à l'exclusive juridiction de leurs gouvernements respectifs, et ne pourraient être traduits devant un tribunal international (ou de quelque autre Etat) sans l'aval de leurs gouvernements.

Les *contractors* des EMSP, et notamment ceux présents en Irak ou en Afghanistan opèrent donc sous trois niveaux d'autorité légale :

- 1) celui du droit international humanitaire et des lois qui s'y rapportent, ainsi que des résolutions du CSNU,
- 2) celui de la loi américaine ou leur pays d'origine (en fonction des législations existantes),
- 3) celui des lois domestiques des pays hôtes. Pour le CICR⁶⁸, « *tous les acteurs armés [d'un conflit armé international] montrant un suffisant d'organisation militaire et appartenant à une des parties au conflit, doit être considérée comme des forces armées de cette partie* ».

La loi américaine du « Military Extra-Territorial Jurisdiction Act » (MEJA) permet à une Cour Fédérale de juger des *contractors* engagés par le DoD pour des crimes commis à l'étranger⁶⁹. Depuis 2004, cette loi s'applique théoriquement aussi à des *contractors* travaillant pour d'autres entités que le DoD, comme le State Department (DoS)⁷⁰ ou l'agence de développement américaine, USAID. Ils peuvent être également poursuivis sur la base d'une modification récente⁷¹ du « Uniform Code of Military Justice » (UCMJ), le code de la justice militaire américaine. En effet, celle-ci précise que pourront être jugés par une cour martiale ceux « *servant ou accompagnant une force armée* ». Pour Peter Singer, il s'agit d'une avancée majeure concernant la régulation des *contractors* travaillant pour des EMSP. Pour d'autres auteurs, le MEJA est constitutionnellement solide mais son application reste ambiguë, tandis que l'UCMJ peut s'appliquer de façon pragmatique, mais le jugement de civils par une cour martiale le rend constitutionnellement discutable⁷². Le gouvernement américain a donc mis en place depuis 2009, un certain nombre de procédures visant à améliorer le contrôle et les modalités de contractualisation avec les EMSP. Il s'agit de la création de la « Division de Surveillance des *Contractors* Armés » (ACOD) en Afghanistan, attribuée à la société Aegis⁷³ qui se retrouve à la fois juge et partie, de la nomination d'un Inspecteur Général Spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan, chargé d'un audit sur l'utilisation des *contractors* par le DoD, le DoS,

et USAID, et de la rédaction du « *DoD Interim Final Rule on the use of PSCs in support of contingency operations* », première étape vers une meilleure surveillance et de procédures plus formalisées pour les *contractors* employés par le gouvernement américain.

Les *contractors* d'Irak et d'Afghanistan ne rentrant pas dans la définition étroite de « mercenaires » – définie aussi bien par le protocole 1 additionnel de 1977 aux Conventions de Genève que par la Convention du 4 décembre 1989 élaborée sous l'égide des Nations Unies – on voit donc la difficulté, mais pas l'impossibilité, à qualifier non seulement les actes mais aussi la nature même des employés d'EMSP.

Toutefois, l'impunité qui paraît aujourd'hui protéger les activités et les dérives des EMSP est une préoccupation réelle. En effet, résultant très souvent d'accords bilatéraux sur le statut des forces armées, elle apparaît préjudiciable à la fois aux populations qui en sont souvent les victimes (position soutenue par les opposants aux EMSP) mais aussi, par les effets contre-productifs qu'elles génèrent, à l'obtention des objectifs stratégiques ou à l'« effet final recherché » (position soutenue par les tenants d'un certain pragmatisme, et notamment les militaires eux-mêmes).

Des dispositifs de régulations nationaux et internationaux à améliorer

Les principales législations actuelles paraissent insuffisantes pour répondre aux défis juridiques posés par l'utilisation croissante des EMSP, et de nombreux pays sans régulation, notamment en Afrique, permettent le recrutement de personnels à la qualification aléatoire pour grossir les rangs des *contractors* armés dans les conflits comme l'Irak ou l'Afghanistan. Une étude récente, menée en 2008, a ainsi révélé que plus de 600 ougandais avaient été recrutés par une société de sécurité privée ougandaise – Askar Security Service⁷⁴ – pour le compte d'une EMSP américaine, et que ces personnes avaient été envoyées dans cinq camps en Irak pour remplir des tâches de sécurité⁷⁵.

En lien avec des partenaires institutionnels, la Suisse s'est lancée ces dernières années dans une large réflexion sur le sujet des EMSP, afin de trouver des pistes d'actions pour mieux encadrer l'activité de ces sociétés militaires privées. On peut distinguer deux actions en particulier, celle de l'initiative conjointe avec le CICR qui a abouti à la présentation devant l'Assemblée Générale des Nations Unies le 6 octobre 2008, du *Document de Montreux*. La deuxième initiative importante a permis la promotion d'un *Code de Conduite Global* à l'attention des EMSP, finalisé

en janvier 2010, et rédigé en collaboration avec le DCAF et l'Académie du Droit International Humanitaire et des Droits de l'Homme de Genève. Les initiatives du gouvernement suisse et du CICR peuvent donc s'analyser, au-delà des interrogations politiques sur la privatisation de la violence, comme des stratégies de *réduction des risques* face à une activité globalisée, utilisée par de nombreux Etats et organismes internationaux. D'autres mécanismes, comme une adaptation de la contractualisation, pourraient éventuellement améliorer la redevabilité et le contrôle externe des EMSP.

La résolution, bien que partielle, de la crise financière de 2008 a mis en exergue le rôle encore vital des Etats pour pallier aux difficultés, et le danger – comme l'inefficacité – d'une seule autorégulation des marchés. De façon analogue, les dérives des EMSP semblent inéluctables si des outils stricts de régulation ne sont pas mis en place, aussi bien par les Etats que par des mécanismes de coopération internationale, associés à la vigilance de la société civile. En effet, la multiplication des terrains de conflits armés, le contexte actuel de crise économique et la tendance à la réduction des budgets militaires (notamment en Europe) devraient entraîner une très probable sollicitation accrue d'EMSP, comme en Irak, où 7 000 *contractors* armés, mandatés par l'administration américaine, sont en train de remplacer les dernières troupes de combat⁷⁶, actuellement sur le départ. Il s'agit donc, dans un contexte général peu favorable à l'augmentation des dépenses publiques, d'inciter l'Etat à améliorer ses capacités régulatrices de l'activité privée, s'il n'est pas en mesure d'augmenter ses propres capacités effectrices. Face à cette tendance lourde de privatisation et d'externalisation de la sécurité, une attitude pragmatique consiste à renforcer la régulation de cette activité, notamment sur les domaines de la formation, de la déontologie, et du contrôle externe⁷⁷. Les codes de conduite éthique rédigés par les EMSP, le Document de Montreux, le Code de Conduite Global, et une plus grande transparence dans la contractualisation constituent aujourd'hui des pistes de régulation intéressantes à promouvoir et à diffuser. Ces initiatives risquent toutefois de demeurer insuffisantes, si elles ne sont pas associées à la mise en place d'un cadre juridique coercitif adapté aux réalités économique et sociale actuelles des EMSP. En effet, l'impunité quasi-totale – souvent liée à des clauses secrètes dans les contrats entre EMSP, « Etat contractant » et « Etat territorial » – dont bénéficient aujourd'hui les *contractors*, porte en elle le risque d'une altération du contrat social entre les Etats et leurs citoyens mais aussi, de façon plus

concrète, peut devenir un élément contre-productif pour les objectifs stratégiques de l'« Etat contractant », notamment sur les zones de conflits.

Conclusion

Les sociétés militaires et de sécurité privées : entreprises « modèles » de la globalisation néolibérale ?

Aujourd'hui, il paraît légitime de s'interroger sur les conséquences des activités des EMSP, sur leurs dérives opérationnelles et financières, et de leur influence directe sur les orientations stratégiques et opérationnelles de la communauté internationale en Afghanistan, non pas dans le sens d'une résolution du conflit et d'une amélioration de la reconstruction de l'Etat afghan, mais plutôt dans une direction qui privilégiera leurs propres intérêts, possiblement inverses de ceux de la coalition. Ainsi, la société MPRI a bénéficié d'un contrat de 200 millions de dollars pour rédiger la doctrine de l'Armée Nationale Afghane (ANA), et 1,8 milliard de dollars pour entraîner les forces militaires afghanes, sans qu'aucune limite de temps ne soit fixée pour atteindre cet objectif⁷⁸. Cette position éminemment stratégique leur permet ainsi de peser significativement sur la qualité et les modalités d'engagement présentes et à venir de l'armée nationale afghane, et souligne aussi l'importance des enjeux économiques pour ces EMSP qui ont tendance à privilégier la rentabilité à court terme de leurs investissements. L'amélioration de la situation en Afghanistan, et l'acquisition de compétences réelles et durables pour l'armée afghane, paraissent-elles répondre aux intérêts immédiats des EMSP⁷⁹ ?

Le « brouillage des lignes⁸⁰ » et l'absence de régulation efficace des EMSP renvoient aux principes mêmes de la globalisation néolibérale, prônant la suprématie de la « *main du marché* » d'Adam Smith et la disparition des frontières, réelles comme virtuelles. Cotées en bourse, intégrées pour beaucoup d'entre elles à des multinationales, adoptant des techniques de marketing comparables aux autres entreprises (même si leur « produit » ne l'est pas), les EMSP abordent

les terrains de conflits, la sécurité des humanitaires et les questions de maintien de la paix, comme des marchés à conquérir, à la recherche d'une rentabilité financière immédiate et, si possible, durable.

De façon plus générale, cela nous conduit à nous interroger sur l'étendue possible de l'externalisation et/ou de la privatisation des fonctions gouvernementales (incluant donc les fonctions militaires et de sécurité) et sur la pérennité des fonctions dites régaliennes. Cette question est devenue centrale dans la réflexion globale sur l'utilisation des EMSP, que ce soit à la Nouvelle-Orléans (après le cyclone Katrina⁸¹), à Kaboul, à Bagdad, à Port-au-Prince en Haïti⁸²... ou en France⁸³. Certains auteurs affirment que « *la question de savoir si oui ou non, la privatisation de la sécurité porte atteinte aux pouvoirs régaliens de l'État est [...] un faux problème qui fait référence à une conception si datée de l'autorité publique que celle-ci a de longue date cessé de s'y conformer*⁸⁴ ». La remise en cause progressive de la conception wébérienne des Etats est-elle vraiment une question dépassée ? Préfigurant peut-être l'apparition d'Etats postmodernes⁸⁵, il semble pourtant qu'elle mérite une attention et une vigilance soutenues, pour anticiper avec justesse les conséquences sur les rapports entre Etats et citoyens, mais aussi sur les rapports entre Etats-nations dans le système actuel des Relations Internationales. ♦

Lexique des abréviations :

EMSP : Entreprises militaires et de sécurité privées

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

ISAF: International Security and Stabilization Force

DoD: Département américain de la Défense

DoS : Département américain des Affaires Etrangères

USAID : Agence américaine de Coopération et de Développement International

CICR : Comité International de la Croix Rouge

*Les opinions exprimées ici
n'engagent que la responsabilité
de leur auteur.*

Notes

1. Article 2 <http://www.irc.org/web/fre/sitefreo.nsf/html/montreux-document-170908>. « Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés ».
2. Article 436-1 du Code Pénal.
3. Bearpark, A., et Schulz, S., *The regulation of the private security industry and the future of the market*, in Chesterman, S. and Lenhardt, C., *From Mercenaries to Market: The rise and regulation of Private Military Companies*, Oxford University Press, 2007, 308 p.
4. IPOA : www.ipoaonline.org
5. BAPSC : www.bapsc.org.uk
6. <http://www.securitymanagementinitiative.org/>
7. Weber, M., *Le savant et la politique*, (1919), Editions La Découverte, 2003, 210 p.
8. Pour paraphraser le titre de l'article de Charlier, M.-D., « Les sociétés militaires privées en Afghanistan : une coalition dans la coalition », *Revue Défense Nationale*, n° 10, septembre 2009, pp. 88-96.
9. Qui tient à contrôler le futur Afghanistan islamique afin de s'assurer d'une profondeur stratégique face à l'Inde, ennemi principal des militaires pakistanais en raison du conflit territorial au Cachemire.
10. *Shura* : forum de décision auquel seuls les aînés participent.
11. Herat, Kandahar, Nangarhar, Mazar-i-Sharif, Kunar/Nuristan, Paktia/Paktika et Khost.
12. Lefeuvre, G., « La frontière afghano-pakistanaise, source de guerre, clef de la paix », *Le Monde diplomatique*, octobre 2010.
13. www.icasualties.org/oef/
14. Rapport sur la protection des populations civiles dans le conflit armé en Afghanistan <http://unama.unmisis.org/Portals/UNAMA/human%20rights/Final%20English%20version%20of%20Exec%20Summary.pdf>
15. Aux moyens de méthodes d'épandage aériens ayant fait leurs preuves en Colombie, mais rendant les gens et les bêtes malades.
16. Shazad, S.S., *Piège afghan pour l'occident*, p. 280 in Badie, B., et Vidal, D. (dir), *L'Etat du Monde 2010*, Editions La Découverte, 2010.
17. Expulsion par le gouvernement afghan de Michael Semple (Union européenne) et Mervyn Patterson (Nations Unies).
18. « Struggle for Kabul : the Taliban advance », *International Council on Security and Development*, décembre 2008, p. 5 http://www.icosgroup.net/documents/Struggle_for_Kabul_ICOS.pdf
19. « WHAM strategy » : la stratégie du « *Win Heart and Minds* » signifie convaincre les gens qu'on est capable de les protéger et de les punir.
20. L'US CENTCOM est responsable des opérations dans 20 pays à l'intérieur et à proximité du Moyen-Orient (incluant Afghanistan, Bahreïn, Egypte, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirgizstan, Liban, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan, E.A.U., Ouzbékistan, et Yémen).
21. Shazad, S.S., *Piège afghan pour l'occident*, p. 280 in Badie, B., et Vidal, D. (dir), *L'Etat du Monde 2010*, Editions La Découverte, 2010.
22. 14 janvier 2008: attentat contre l'Hôtel Serena (très fréquenté par les Occidentaux) par des Taliban, vêtus d'uniformes de la police afghane.
23. Spiegel, P., Rosenberg, M., « Afghan aid on hold as corruption is probed », *Wall Street Journal*, 28 juin 2010.
24. « Operation Moshtarak: Lessons Learned », *International Council on Security and Development*, mai 2010, http://www.icosgroup.net/documents/operation_moshtarak.pdf
25. Signifie « ensemble ».
26. En effet, une série d'entretiens - avec 400 hommes afghans de Marjah, Lashkar Gha et Kandahar - menée après l'offensive a montré que 61 % avaient un sentiment négatif plus important vis-à-vis des forces de l'OTAN après l'intervention qu'avant, que 59 % d'entre eux pensaient que les talibans reviendraient à Marjah, que 67 % ne soutenaient pas une présence forte de l'ISAF dans leur province, et que 71 % souhaitaient même qu'ils la quittent. Enfin, 67 % des hommes interrogés ne croyaient pas que les forces otaniennes et afghanes pourraient vaincre les Taliban.
27. Le discours officiel sur la destruction des champs de pivot n'offrant aucune alternative économique, et étant refusé par 66 % de la population interrogée.
28. « *Global approach* ». Discours du Secrétaire Général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, *Université de Chicago*, 8 avril 2010, http://www.nato.int/cps/en/natolive/opinions_62510.htm. Pour plus d'information sur la « *Comprehensive Approach* » de l'OTAN en Afghanistan, lire aussi « A Comprehensive Approach to Modern Conflict: Afghanistan and Beyond », *The Quarterly Journal*, vol. 6, n° 2, été 2007, pp. 1-95.
29. « Defense Logistics: The Army Needs to Implement an Effective Management and Oversight Plan for the Equipment Maintenance Contract in Kuwait », *U.S. Government Accountability Office GAO-08-316R*, janvier 2008.
30. Stratégie du « *clear, hold and build* ». Cela signifie vaincre les insurgés (Taliban) et les couper du soutien de la population locale. Ceci peut se révéler très difficile voire impossible car les insurgés, soit font partie de la population civile (situation classique d'une situation insurrectionnelle), soit menacent cette population.
31. Elesa, J. K., « Private Security Contractors in Iraq and Afghanistan: Legal Issues », *Congressional Research Service*, décembre 2009.
32. Littéralement « *de la dent sur la queue* ».
33. Schwartz, M., « DOD's Use of PSCs in Iraq and Afghanistan », *Congressional Research Service*, janvier 2010.
34. Schwartz, M., « Department of Defense contractors in Iraq and Afghanistan: background and analysis », *Congressional Research Service*, juillet 2010.
35. Britanniques, Sud-africains, Australiens...
36. Schwartz, M., « DOD's Use of PSCs in Iraq and Afghanistan », *Congressional Research Service*, janvier 2010.
37. <http://www.icasualties.org>
38. Miller, C., « Lawmakers criticize federal insurance program for wartime contractors », *Los Angeles Time*, 19 juin 2009, <http://articles.latimes.com/2009/jun/19/nation/nation-iraq-contractors19>
39. Sur la même période, 834 soldats américains ont été tués en Afghanistan.
40. comme l'assène sans relâche Doug Brooks, le président de l'IPOA.
41. Ourdan, R., « Les mercenaires mettent le cap sur l'Afghanistan », *Le Monde*, 21 août 2009.
42. Charlier, M.-D., « Les sociétés militaires privées en Afghanistan : une coalition dans la coalition », *Revue Défense Nationale*, n° 10, septembre 2009, pp. 88-96.
43. Fontaine, R., Nagle, J., « Contractors in American conflicts: adapting to a new reality », *Center for a New Ameri-*

can Security, décembre 2009, p. 17.

44. McCoy, K., "Uncle Sam wants them", *Contexts*, vol. 8, n° 1, 2009, p. 17.

45. General Odierno, R.T., Memorandum, "Increased Employment of Iraq Citizens Through Command Contracts", *Multi-National Force-Iraq*, janvier 2009.

46. Norton-Taylor, R., « Afghan private security firms fuelling corruption, warns British commander », *The Guardian*, 13 mai 2010.

47. Galula, D., *Contre-insurrection. Théories et Pratiques*, Editions Economica, 2008, pp. 163-164.

48. Chareyron, P., « La contre-insurrection à l'épreuve du conflit afghan », *Politique étrangère*, n° 1, 2010, p. 91.

49. GH cherche également à contrôler les richesses et les routes de contrebandes de l'Est de l'Afghanistan.

50. Giustozzi, A., *Koran, Kalashnikov, and Laptop. The neo-Taliban insurgency in Afghanistan*, Hurst 2007, 176 p.

51. Stratégies asymétriques combinant harcèlement, bombes artisanales (IED), et attentats-suicides importés d'Irak.

52. Valeyre, B., Guérin, A., « De Galula à Petraeus. L'héritage français dans la doctrine américaine de la contre-insurrection », Editions CDEF, *Cahiers de la recherche doctrinale*, mai 2009.

53. Chareyron, P., « La contre-insurrection à l'épreuve du conflit afghan », *Politique étrangère*, n° 1, 2010, p. 91.

54. "Procedure for Regulating Activities of Private Security Companies in Afghanistan". Approuvée par le Conseil des ministres du gouvernement afghan de janvier 2008.

55. Sherman, J., DiDomenico, V., « The public cost of private security in Afghanistan », *Center on International Cooperation*, septembre 2009, p. 91.

56. La nouvelle loi interdisant que des membres du gouvernement et leur famille (jusqu'au second degré) puisse être propriétaire d'EMSP. Ceci n'empêche pas bien sûr les frères du Président Karzaï ou le fils du Ministre de la Défense de continuer à rester propriétaire, mais leurs noms ne figurent plus sur les papiers officiels, même s'ils prennent une part active dans la gestion de leurs EMSP respectives !

57. Girard, R. "Karzaï expulse les mercenaires et crée des milices afghans", *Le Figaro*, 18 août 2010.

58. Luckey, J., R., Bailey Grasso, V., Manuel K. M., "Inherently Governmental Functions and Department of Defense Operations: Background, Issues, and Options for Congress", *Congressional Research Service*, juillet 2009.

59. Scahill, J., *Blackwater : l'ascension de l'armée privée la plus puissante du monde*, Editions Actes Sud, 2008, pp. 13-18.

60. Sherman, J., DiDomenico, V., « The public cost of private security in Afghanistan », *Center on International Cooperation*, septembre 2009, p. 1.

61. POGO : Project on Government Oversight.

62. Charlier M.-D., « Les enjeux du développement des entreprises militaires de sécurité privée : le cas spécifique de l'Afghanistan », *Diplomatie*, n°43, mars-avril 2010, pp. 66-72.

63. T.I.A.S. Echanges de notes 26 septembre et 12 décembre 2002, et 28 mai 2003. Entré en application le 23 mai 2008.

64. Convention de Vienne sur les Relations Diplomatiques d'Avril 18, 1961, T.I.A.S. 7502; 23 U.S.T. 3227.

65. Résolution 1386 du 20 décembre 2001, sous le chapitre VII.

66. L'Accord technique militaire est consultable sur <http://www.operations.mod.uk/isafmta.pdf>

67. International Committee of the Red Cross, "Interpretative guidance on the notion of direct participation in hostilities under international humanitarian law", 2009, [http://www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/direct-participation-report_res/\\$File/direct-participation-guidance-2009-icrc.pdf](http://www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/direct-participation-report_res/$File/direct-participation-guidance-2009-icrc.pdf)

68. Zavis, A., "Army Interpreter Sentenced At Court-Martial," *Los Angeles Times*, 28 juin 2008.

69. Dans le cas de la fusillade de la place Nisour à Bagdad en 2007, le DoS, qui employait Blackwater à cette époque, a soutenu que cette loi ne s'appliquait pas car il s'agissait de protection de personnel.

70. FY2007 National Defense Authorization Act.

71. Fontaine, R., Nagle, J., "Contractors in American conflicts: adapting to a new reality", *Center for a New American Security*, décembre 2009, p. 17.

72. Chapleau, P., "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", in Bricet des Vallons, G. H. (dir), « La privatisation de la guerre », *Sécurité Globale*, Editions Choiseul, Été 2009, p. 60.

73. <http://askarsecurityservices.com>

74. Gumedze, S., « Addressing the use of private and military companies at the international level », *Institute for Security Studies*, paper 206, novembre 2009.

75. Dépêche AFP, "Irak: 7 000 sous-traitants employés après le départ des troupes américaines", *Libération*, 19 août 2010.

76. Roche, J.J. (dir.), *Des gardes suisses à Blackwater, mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, Etudes de l'IRSEM, n°2 (1), mai 2010, p. 146.

77. Charlier, M. D., « Mercenaires d'Etat en Afghanistan. La guerre sous-traitée à des entreprises privées », *Le Monde Diplomatique*, février 2010.

78. Charlier, M. D., « Témoignage et analyse géostratégique en Afghanistan », *Doctrines*, n°17, juillet 2009, pp. 116-119.

79. Traduction personnelle de « *blurring the lines* ».

80. Scahill, J., « Katrina ou le phénomène des justiciers à outrance aux USA », *Alternatives*, 29 septembre 2005 <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/archives/2005/volume-12-no-02/article/katrina-ou-le-phenomene-des>

81. Scahill, J., « Haïti : les mercenaires flairent un marché juteux », *Alternatives*, 20 janvier 2010. <http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/dossiers/catastrophe-a-port-au-prince/article/haïti-les-mercenaires-flairent-un>

82. Konadje J.J., *L'émergence en France des sociétés militaires privées : enjeux et perspectives*. <http://www.grotius.fr/1%e2%80%99emergence-en-france-des-societes-militaires-privées-enjeux-et-perspectives/>

83. Roche, J.J. (dir.), *Des garde-suisses à Blackwater, mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, Etudes de l'IRSEM, n°2 (1), mai 2010, p. 146.

84. Garcia, T., « Le développement du mercenariat et la privatisation de la sécurité », *Arès*, vol 22, n°56, fascicule 1, décembre 2005, pp. 75-82.